

Décembre 2020

Augmentation des cotisations des employés participant au volet à prestations déterminées du régime de retraite de Postes Canada

Bonjour,

À partir de la première paie de 2021, le taux de cotisation des employés qui participent au volet à prestations déterminées (PD) du régime de retraite de Postes Canada augmentera de 0,7 % des gains ouvrant droit à pension. La dernière augmentation remonte à juillet 2019.

Les employés contribuent au Régime pour environ 50 % et la Société, pour l'autre 50 %. Afin de maintenir une répartition égale des cotisations régulières (50/50), il est nécessaire d'ajuster les cotisations de temps à autre. Avec cette augmentation, Postes Canada couvrira 51,6 % du coût des services actuels et les membres, les 48,4 % restant.

L'augmentation des cotisations ne touchera pas les membres ayant cumulé 35 années de service admissible et qui cotisent à un taux d'un pour cent des gains ouvrant droit à pension.

À l'heure actuelle, les employés versent 9,2 % de leurs gains ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)*. À compter de janvier, le taux de cotisation des employés sera de 9,9 % jusqu'à concurrence du MGAP. Les cotisations sur les gains ouvrant droit à pension au-delà du MGAP passeront de 12,7 % à 13,4 %.

Vos prestations de retraite de Postes Canada sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ). Cela signifie que vos cotisations au régime tiennent compte du fait que vous cotisez et recevrez également une prestation du RPC ou du RRQ. Une fois que vos gains ouvrant droit à pension dépassent la limite du MGAP, vos cotisations au RPC ou au RRQ s'arrêtent et vos cotisations au Régime augmentent.

Ce que cela signifie pour vous

Après l'augmentation, un participant au volet à PD du Régime qui gagne 55 000 \$ par année versera environ 15 \$ de plus par paie en moyenne.

Où trouver des renseignements supplémentaires

Nous vous invitons à lire le document intitulé *Régime de retraite de Postes Canada – Rapport aux participants 2019*, disponible sur le site retraitescp.ca.

Sincères salutations,



Julie Philippe, directrice générale, Rémunération totale

* Le MGAP est une limite des gains fixée par le gouvernement du Canada chaque année pour déterminer les taux de cotisation au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec. Le MGAP pour 2020 se chiffre à 61 600 \$.